Avis et recommandations

Consultation
Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Document déposé au
Secrétariat à la condition féminine
le mercredi 27 janvier 2016

Association québécoise des centres communautaires pour aînés
Quebec Association of Senior Centres
AQCCA
QASC

Avis et recommandations

Consultation
Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Document déposé le mercredi 27 janvier 2016
Au Secrétariat à la condition féminine

L'AQCCA souhaite remercier tous les acteurs des centres communautaires pour aînés et proches collaborateurs de l'Association ayant contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Coordination
André Guérard, directeur général, AQCCA

Rédaction
Marie-Josée Raymond, agente de liaison et de développement, AQCCA

Association québécoise des centres communautaires pour aînés
Quebec Association of Senior Centres
AQCCA
QASC

1474, rue Fleury Est
Montréal, Québec, H2C 1S1
Téléphone : 514 382-0310 poste 105
Sans frais : 1 866 772-7222
Télécopieur : 514 381-3462
Courriel : direction@aqcca.org
Site Internet : www.aqcca.org

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 4

1. Brève présentation de l'AQCCA et de ses membres 5

1. 1. Présentation de l'AQCCA 5

1. 2. Présentation des centres communautaires pour aînés (CCA) 5

1. 3. Approches et expertises des CCA 6

2. Avis et recommandations 6

2. 1. Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes 6

2. 1. 1. Autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté 7

2. 1. 2. Conciliation famille-travail 8

2. 1. 3. Sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir 9

2. 1. 4. Pistes de réflexion globale 9

2. 2. Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe 10

2. 3. Contribution et mobilisation des agentes et des agents de socialisation et des actrices et des acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes 11

2. 4. Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité 11

3. Conclusion 12

Bibliographie 13

Introduction

L'Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA) est interpellée par la consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* du Secrétariat à la condition féminine. Comme il est mentionné à la page douze (12) du *Cahier de consultation*, «Les femmes sont en minorité jusqu'à l'âge de 60 ans, mais, par la suite, la proportion des femmes et des hommes s'inverse et l'écart continue d'augmenter avec l'âge, pour atteindre à 88 ans ou plus le rapport de deux femmes pour un hommes.»[1] En ce sens, réfléchir à la condition féminine est indissociable d'une considération pour les conditions de vie des aînés.

Les soixante et un (61) centres membres représentés par l'AQCCA et implantés dans quatorze (14) régions du Québec sont des acteurs importants, établis et reconnus dans leurs milieux respectifs pour leur action préventive en ce qui a trait au maintien des aînés dans la communauté. De par leur rôle et actions, les centres communautaires pour aînés sont des témoins importants des réalités vécues par les aînés et sont à même de relever les inégalités de genre qu'ils observent.

Dans le texte qui suit, l'AQCCA souhaite tout d'abord présenter brièvement son organisation et les membres qui la composent. Par la suite, elle répondra pour chacun des enjeux soulevés, directement, aux deux questions posées : «les grands enjeux identifiés dans le présent cahier de consultation correspondent-ils à vos principaux enjeux et à vos principales préoccupations?» et «quelles sont vos principales recommandations en termes de priorités d'action?»[2]. L'AQCCA, ayant participé à la consultation tenue le 23 octobre 2015 à Montréal, souhaite que les avis et recommandations inscrits dans ce document soient reçus par les instances concernées comme une avenue de collaboration possible ayant comme objectif commun l'amélioration des conditions de vie des femmes âgées et plus globalement, des personnes âgées.

---

[1] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes.* Secrétariat à la condition féminine. Québec, Cahier de consultation, page 12.

[2] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes.* Secrétariat à la condition féminine. Québec, Cahier de consultation, page 26.

1. Brève présentation de l'AQCCA et de ses membres

1. 1. Présentation de l'AQCCA

Forte de ses soixante et un (61) membres présents dans quatorze (14) régions du Québec, l'AQCCA est un interlocuteur reconnu en ce qui a trait à la situation des aînés au Québec. Sa notoriété se manifeste dans sa collaboration avec plusieurs partenaires tant communautaires que publics. La mission de l'AQCCA est d'offrir une structure provinciale de promotion et de soutien aux CCA en tenant compte des spécificités propres à chacun. Parmi les objectifs qu'elle poursuit, nous retrouvons entre autres :

- La promotion de ses membres auprès des instances concernées;
- Le soutien et l'accompagnement de ses membres dans leur développement;
- La reconnaissance des problématiques spécifiques aux CCA et la favorisation de l'émergence de pistes de solutions communes.

1. 2. Présentation des centres communautaires pour aînés

Un CCA est une ressource créée par les aînés afin de répondre à leurs besoins et aspirations. Les CCA se développent en fonction des réalités de la communauté qu'ils desservent. Dans cet esprit, chaque centre est unique. L'approche préconisée par ces organismes s'appuie sur la triade «pour, par et avec les aînés». Le point d'ancrage des organismes communautaires est le bénévolat réalisé majoritairement par les aînés. Ceux-ci s'engagent dans la vie de l'organisme en siégeant sur les conseils d'administration, en s'impliquant dans la conception, la mise en œuvre et la livraison de services et d'activités. Les CCA font appel au savoir, au savoir-être et au savoir-faire des aînés contribuant ainsi au maintien de leur autonomie personnelle, à l'amélioration de leur qualité de vie et à l'enrichissement de leur communauté. Voici quelques-uns des objectifs des CCA :

- Favoriser la participation sociale et les interactions avec la communauté environnante.
- Aider à maintenir l'autonomie physique et intellectuelle des aînés.
- Stimuler l'entraide sous diverses formes.

- Faciliter le maintien et le développement du pouvoir d'agir et la participation des aînés à l'amélioration de leurs conditions de vie.
- Susciter le développement de projets novateurs.

1. 3. Approches et expertises des CCA

À l'écoute des besoins des aînés, les CCA interviennent sur diverses composantes du vieillissement. Ils offrent à la personne vieillissante des occasions de profiter pleinement de son autonomie, mais également la possibilité d'apprivoiser ou d'atténuer les effets moins positifs du vieillissement afin de demeurer un citoyen à part entière.

Les CCA ont développé une expertise qui leur permet d'aborder les personnes aînées de manière holistique. Tout en respectant leur cheminement, ils les soutiennent par des activités et des services allant de la prévention/stimulation à l'accompagnement/référence lorsqu'ils sont en situation ou à risque de vulnérabilité. Préconisant une approche humaine où les intervenants sont disponibles et accessibles, les CCA proposent un lieu d'implication et d'appartenance qui offre différentes avenues pour répondre à leurs besoins.

2. Avis et recommandations

2. 1. Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes

Selon les données factuelles présentées, il y a une importante nécessité d'intervenir de manière prioritaire sur les inégalités persistantes et préoccupantes suivantes :

- Autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté;
- Conciliation famille-travail;
- Sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir.

Tel que présenté en introduction du *Cahier de consultation* : la cause des femmes a fait du chemin depuis les dernières décennies. Il est toutefois important de noter que celle des femmes âgées a peu été abordée jusqu'ici et qu'elle est particulièrement à travailler dans le contexte actuel du vieillissement de la population.

2. 1. 1. Autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté

Les statistiques le démontrent[3] :

- Les femmes âgées reçoivent 63% du revenu masculin et ce sont les transferts gouvernementaux qui représentent une part importante de leurs revenus (58%).
- Le revenu médian des femmes âgées est de (22 800$).
- Le taux d'activités et d'emploi des femmes de 65 ans et plus sont deux fois plus faibles que chez les hommes du même âge.
- 60% des femmes âgées de 65 ans et plus qui travaillent le font à temps partiel.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette situation :

- Statistiquement, en 2014, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est inférieur à celui des hommes.
- En 2010, le revenu total médian des femmes représentent 75% de celui des hommes.
- En 2014, les femmes occupent près des deux tiers des emplois à temps partiel.
- Les femmes sont plus souvent proche-aidantes, elles ont donc moins de temps à consacrer à la sphère d'activité professionnelle (57,6% d'entre-elles sont proche-aidante comparativement à 42,4% pour les hommes.)
- D'autres statistiques à propos des questions de santé, d'emploi, de conciliation famille-travail et de revenu soulèvent également des pistes de réponses quant à ces statistiques.

Pistes de recommandation prioritaire

- Dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral devraient travailler ensemble à une amélioration des conditions de vie de la population en général en établissant des seuils de revenus décents. Les compensations offertes par l'État pour palier à un revenu de travail lorsqu'une personne arrive à la retraite devraient également être rehaussées. Il faudrait également que soit pris en compte l'impact du rôle des femmes en tant que proches aidantes afin d'éviter que l'accompagnement d'un proche soit une source d'appauvrissement. Des mesures concrètes pour palier à un manque de revenus pendant ces périodes d'assistance à un proche devraient être mises en place en tenant compte des réalités bien différentes d'une personne à l'autre. Des mesures pouvant s'adapter à différents contextes seraient préférables à un modèle uniforme qui pénalisent souvent un grand nombre de citoyens.

[3] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes.* Secrétariat à la condition féminine. Québec, Cahier de consultation, pages 21 et 22.

2. 1. 2. Conciliation famille-travail

Dans le contexte du vieillissement accéléré de la population, où les services offerts par l'État sont remis en cause, voire même diminués, privatisés et où un courant «vieillissement actif» incite les retraités à réinsérer le milieu de travail, il est primordial que la conciliation famille-travail s'adapte aux réalités d'une société vieillissante.

Au fil des dernières décennies, il y a eu de grandes avancées pour ce qui est de la conciliation famille-travail pour les femmes sur le marché du travail (assurances parentales, centre de la petite enfance, congés maternité et paternité, congé parental, etc…). Arrivée à 65 ans, il est bon de se rappeler que les femmes ne cessent pas d'être femmes en ce sens qu'elles sont encore assujetties aux mêmes réalités, rôles et stéréotypes associés à leur genre. Ce sont elles qui, majoritairement, s'occupent de leurs proches (enfants, petits-enfants et parents vieillissants). Elles doivent conjuguer leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur rôle de proche-aidant auprès de leurs parents vieillissants.

Considérant les progrès de la science qui permet une augmentation de la longévité, il est indispensable de penser à développer un modèle de conciliation famille-travail adapté au vieillissement de la population tout en s'inspirant des mesures sociales mises en place pour faciliter la conciliation famille-travail associée à la petite enfance.

Pistes de recommandation prioritaire

- Faciliter la conciliation famille-travail en tenant compte du vieillissement normal de la personne et des rôles que cette personne, majoritairement de sexe féminin, est amenée à jouer auprès des siens (conciliation vie professionnelle et considérations familiales tant auprès des enfants, des petits-enfants que des parents vieillissants et/ou en perte d'autonomie).

- Donner les moyens aux individus, majoritairement femmes, d'être réellement autonomes dans leurs choix en offrant des mesures économiques équitables et des politiques sociales qui leur laissent la possibilité de s'impliquer personnellement

auprès des leurs sans devoir faire des choix déchirants mettant à risque leur vie professionnelle.

- Donner les moyens aux individus de poursuivre leur vie professionnelle sans culpabiliser sachant que des mesures gouvernementales (services et soins) sont disponibles et accessibles pour venir en aide à leurs proches aux prises avec la maladie et/ou la perte d'autonomie.

- S'inspirer du modèle de la conciliation famille-travail appliqué à la petite enfance afin de l'adapter aux réalités découlant du contexte démographique actuel.

2. 1. 3. Sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir

Les femmes sont peu représentées dans les lieux d'influence et de pouvoir. Les femmes âgées le sont encore moins, particulièrement dans la sphère publique. Toutefois, l'Association constate qu'elles sont majoritaires dans les lieux de pouvoir et d'influence du milieu communautaire.

Pistes de recommandation prioritaire

- Démystifier les lieux de pouvoir et d'influence et les rôles qui s'y rattachent.

- Promouvoir, reconnaître et valoriser l'engagement et l'implication des femmes et plus particulièrement les femmes plus âgées au sein des organisations et institutions.

- S'enrichir de l'expérience vécue en milieu communautaire pour documenter l'apport inestimable des femmes à la société québécoise.

2. 1. 4. Pistes de réflexion globale

- La question de l'égalité homme femme étant fortement liée au marché du travail, il serait souhaitable que les politiques et les actions qui visent à établir des rapports équitables entre les individus, peu importe leur genre, considèrent la personne tel qu'elle est tout en respectant l'environnement dans lequel elle évolue (sans emploi, en emploi, à la retraite, en situation de proche aidance, etc.).

- Notre document ne traite pas de la question de la **violence**. Ceci ne constitue pas un jugement sur ce sujet. Au contraire, la maltraitance et l'intimidation envers les femmes et les hommes âgés étant encore souvent un sujet tabou dans notre société, il est essentiel

que les efforts développés au cours des dernières années soient maintenus et même renforcés.

- Au sexisme s'ajoute l'âgisme. Les femmes aînées sont sous représentées dans les médias. Lorsqu'elles y sont, elles doivent composer avec le joug du culte de la jeunesse. La publicité reflète fortement cet état de fait. Le discours actuel «vieillissement actif et en santé» contribue à occulter les multiples réalités du vieillissement.

Pistes de recommandation

- Démystifier les **stéréotypes** associés au vieillissement en valorisant cette étape de la vie qui peut être très enrichissante pour la personne et la société dans son ensemble.

2. 2. Capacité à agir sur les problématiques existantes chez les femmes et les hommes mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe

L'enjeu «Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe» correspond à nos principaux enjeux et à nos principales préoccupations. Les centres communautaires pour aînés, de par leur mission qui est de briser l'isolement social et d'améliorer la qualité de vie des aînés, agissent sur les problématiques existantes chez les femmes et les hommes. Ils adaptent constamment leur approches et activités afin de mieux rejoindre les aînés et répondre à leurs besoins.

Travaillant pour, par et avec la personne, ils sont à même de mieux comprendre les sources et causes de la situation-problème vécue et d'en constater les conséquences. Ils préconisent une approche humaine, «sur mesure», pour rejoindre et accompagner adéquatement la personne selon ses besoins, aspirations et habiletés.

Pistes de recommandation prioritaire

- Valoriser une pluralité d'approches complémentaires pour agir efficacement sur les problématiques existantes et leurs conséquences.

- Adopter une approche préventive et à long terme : améliorer la connaissance réciproque des modes d'interventions mis en place par les différentes ressources existantes, entretenir des collaborations efficaces empreintes de confiance et de respect mutuel en impliquant les forces du milieu.

- Financer adéquatement les organismes communautaires permettant à chacun de jouer pleinement son rôle et d'accomplir sa mission sans être préoccupé constamment par la pérennité de ses interventions.

2. 3. Contribution et mobilisation des agentes et des agents de socialisation et des actrices et acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes

L'enjeu «Contribution et mobilisation des agentes et des agents de socialisation et des actrices et des acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes» correspond à nos préoccupations. Tous ont une contribution à apporter afin d'atteindre l'égalité femmes-hommes. Encore faut-il qu'ils le conscientisent et se reconnaissent comme tels afin qu'ils saisissent les opportunités qui se présentent pour y travailler.

Pistes de recommandation prioritaire

- Accompagner les agents de socialisation dans leur rôle en matière d'atteinte de l'égalité femmes-hommes en offrant des formations et des outils adaptés à leurs milieux professionnels.

- Promouvoir les retombées collectives de l'égalité femmes-hommes.

- Valoriser la présence et l'implication de femmes âgées en présentant la diversité des milieux qu'elles investissent.

- Souligner les parcours de ces femmes qui ont permis que le Québec se développe et soit une société en constante évolution.

2. 4. Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité

En ce qui a trait à «l'implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité», nous croyons qu'avec l'arrivée des nouvelles cohortes d'aînés dont bons nombre d'hommes sensibilisés à cette cause et ayant soutenus la lutte des femmes au cours des dernières décennies, l'implication masculine se

bonifiera davantage dans la poursuite de cet objectif tant dans le milieu communautaire que dans la société dans son ensemble.

Étant une question de justice sociale, il est clair pour l'Association que tous les citoyens ont leur part de responsabilité et leur rôle à jouer afin d'atteindre l'égalité femmes-hommes.

Le milieu communautaire ayant été initié majoritairement par des femmes, elles y jouent et y occupent un rôle prépondérant. Leurs approches influencent le savoir-être et le savoir faire des individus qui s'impliquent dans ces milieux. L'action des centres communautaires pour aînés repose principalement sur des valeurs de respect, de dignité, de solidarité, d'entraide et d'empowerment et vise principalement l'établissement de liens entre les personnes et la connexion ou reconnexion avec les ressources existantes évitant ainsi l'exclusion sociale des aînés. Les organismes réunissent donc des femmes et des hommes qui interagissent dans le respect de l'autre et favorise ainsi, peut-être inconsciemment, l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

3. Conclusion

En conclusion, nous estimons que la consultation *Ensemble pour l'égalité entre les hommes et les femmes* aura permis de relever les avancées réalisées au cours des dernières décennies en ce qui a trait à l'égalité femmes-hommes. Nous souhaitons que l'apport de l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés permette de mettre en lumière les inégalités et réalités vécues par les femmes âgées et certaines actions qui, à notre avis, contribueraient à améliorer leurs conditions de vie.

BIBLIOGRAPHIE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes.* Secrétariat à la condition féminine. Québec, Cahier de consultation, 33 pages.